

Le 22 mars 2022

Bulletin technique MEOC

Viti N°1



CONTROLE DES PLANTES ADVENTICES :

Il est important d'alterner les matières actives d'année en année afin de ne pas favoriser l'accoutumance.

Effectuer les applications de la lutte contre les adventices, si possible par temps chaud et sur sols humides pour une meilleure efficacité

Les dosages sont valables pour les surfaces traitées.

Pour PER et VITISWISS, on n'appliquera pas d'herbicides sur toute la surface à l'exception des cultures étroites (<1.50 m), des surfaces au repos et de cas extrêmes de concurrence (sécheresse, stress, parcelles non mécanisables). Attention aux distances avec les cours d'eau et bord des routes.



Morelle noire



Amarante


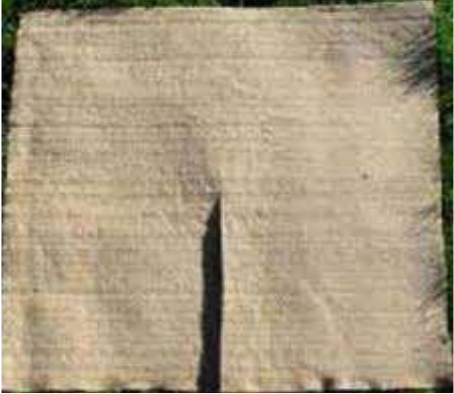

Propositions :

HERBICIDE a action foliaire	Dose / ha	Remarques
GLYPHOSATE	3-5 L	Géraniums, liserons et certaines plantes grasses sont résistants au glyphosate (Dès 4 ^{ème} années)
ROUNDUP (460 g/l glyphosate)	1.5-3 L	Nouvelle génération, plus rapide 4 ^{ème} années
HERBICIDE sans glyphosate	Dose / ha	Remarques
NATREL	16 L	(Dès 2 ^{ème} années)
FIRE BIRD PLUS	0.5 L	Jeunes plantations des 3 ^{ème} années et effet défanant et efficace sur les drageons

HERBICIDE action racinaire	Dose / ha	Remarques
CITADEL (jusqu'au 30.11.22) Dès la 2 ^{ème} année seul	4-5 l	Pour lutter efficacement contre la morelle noire rajouté CHIKARA 80-150 gr
PLEDGE	0.8-1 kg	Dès la 4 ^{ème} année, lire attentivement la fiche technique et uniquement sous le rang et éviter les vignes en gobelets
CHIKARA + DIURON (jusqu'au 31.03.22)	150 g + 3 kg 80 gr + 3 kg	Pour lutter efficacement contre la morelle noire. Si repiquage ou jeune vigne

Exemple : Citadel 5 l/ha + Diuron 3 kg/ha + Glyphosate 5 l/ha

BUT : la pose de feutre de paillage 100 % végétal THORENAP dès la plantation à pour but d'éviter la concurrence des mauvaises herbes durant 3 années et ainsi garantir le bon développement du cep afin de supporter le désherbage mécanique dès la 4^{ème} année

JEUNE PLANTATION	Article (homologué par le FIBL
	<p>EN ROULEAUX</p> <p>25 x 0.4 m</p> <p>25 x 0.5 m</p> <p>Non pré perforé ou pré perforé suivant les distances de plantation</p>
	<p>EN PLAQUES</p> <p>1 m x 0.5 m OU 1 m x 0.4 m</p> <p>0.9 m x 0.5 m OU 0.9 m x 0.4 m</p>
	<p>EN COLLERETTE</p> <p>TOUTES DIMENSIONS</p>

TRAITEMENT DE DEBOURREMENT

Noctuelles-Boarmies

Chaque année, on constate des dégâts importants de noctuelles.

Actuellement, nous pouvons déjà observer des noctuelles cachées dans les herbes. Il est donc important d'être très attentif à ce ravageur, ainsi qu'à la boarmie.

Pour une bonne efficacité, la lutte ne doit pas être faite en combinaison avec les herbicides. **STEWARD**, par son mode d'action, est actuellement le produit de référence.





Dégât de thrips (*Drepanothrips reuteri*)

Chenille de noctulle proche stade de chrysalide



Boarmie

PRODUITS	Dose / ha	Acariose Erinose	Cochenilles	Boarmies Noctuelles	Thrips	Remarques
THIOVIT JET Bio ou SOUFRE M Bio	16 kg	X				Aussi efficace sur excoriose, admis en bio
SOUFRE LIQUIDE ou HELIO SOUFRE Bio	16 L	X				
OLEOC bio	10-16 L	X	X		X	
STEWARD	100-120 g			X		Mode d'action rapide et longue
PRODIGY	320 ml			X		Jusqu'au 28.02.23
SUCCESS ou AUDIENZ bio	120 ml			X	X	Efficace sur thrips
Exemple : Soufre Liquide 16 l/ha + steward 0.12 kg/ha ou Oleoc 16 l + Audienz 0.12 l/ha						

X efficace

X efficacité partiel

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Lionel 078 760 45 03

LE TEAM MEOC

L'utilisation de produits ou de procédés annoncés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité de MEOC SA. Pour les produits, respecter scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette. **Certains produits de ce bulletin ne sont pas admis dans la liste positive de certaines Caves.**

Charrat, le 27 Avril 2022

Bulletin Information MEOC

VITI N°2



Généralités :

Les conditions climatiques actuelles sont favorables au développement de l'**Acariose** et de l'**Araignée rouge**. Nous vous invitons à contrôler vos vignes (même en dehors des control Vitival) car nous observons régulièrement des vignes ayant un taux d'acarions élevés surtout les régions de la rive droite du Rhône. Les vignes, les plus sensibles sont **d'arvine, chardonnay, humagne et surtout les jeunes plantations de 1 à 3 ans, très sensibles à l'acariose.**

La décision d'une lutte doit se faire en tenant aussi compte de la présence de **typhlodromes**.

ARAIGNEE ROUGE (*Panonychus ulmi*)

Lutte :

KIRON 0.8 l/ha ou **ARABELLA** 0.5 l/ha

Il est important de changer de matière active d'une année à l'autre afin de diminuer l'accoutumance.



Typhlodromus pyri



ACARIOSE (*Calepitrimerus vitis*)

Symptômes :

Les bourgeons débourent lentement ou ne débourent pas. Lorsque les pousses se forment, elles restent rabougries, les entrenœuds sont courts, souvent en zigzag, d'où le nom de court-noué. Les feuilles restent petites, en forme de cuiller. Dans les cas graves, la végétation est bloquée, les grappes avortent. Des ponctuations jaunâtres sont souvent visibles par transparence.

Lutte :

Idem araignée rouge.



MILDIOU

. Suivre l'évolution sur www.agrometeo.ch

Première application dès que les pousses atteignent 10 à 15 cm.

Par contact:

FOLPET 0.8-1 kg /ha ou

CHAMP FLOW 0.4 l/ha

Produit pénétrant 12-14 jours

RIDOMIL VINO 2.25 kg /ha ou **FANTIC F** 2 kg/ ha ou **MILDICUT** 2.5 l /ha

OIDIUM

Première application dès que les pousses atteignent 15 à 25 cm.

Par contact :

THIOVIT JET OU SOUFRE MOUILLABLE 2.4-3.2 kg/ha ou

SOUFRE LIQUIDE 2.4-3.2 l/ha ou

HELIO SOUFRE 2.4-3.2 l/ha

Par basse température :

TOPAZE 0.2-0.3l/ha

PREVENTION DES CHLOROSSES FERRIQUES

Actuellement, les conditions sont favorables aux carences en fer, à cause de la sécheresse, la vigne assimile moins les éléments nutritifs et surtout le fer

MYR FER 3-5 l/ha 2 à 3 applications à partir de l'apparition des premiers symptômes

Miscible avec les produits phyto

En vert : BIO homologué au FBIL

Pour tous renseignements vous pouvez contacter

Lionel 078 760 45 03

LE TEAM MEOC

L'utilisation de produits ou de procédés annoncés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité de MEOC SA. Pour les produits, respecter scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette. **ATTENTION : Certains produits de ce Bulletin ne sont plus recommandés par certaines caves mais autorisés pour Vitival, se référer aux plans de traitements fournis par les caves**

